

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2017

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 20/06/2017

Présents : 26 Pouvoirs : 9 Votants : 35

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés: Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

<u>Assistaient</u>: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

OBJET: FINANCES - Budget GEMAPI 2017 - Décision modificative n°1

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget GEMAPI qui s'équilibre :

en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 0,00 €

En fonctionnement:

- Augmentation de crédits du compte 6281-8331 de 5 000 € pour payer la cotisation 2017 de la CCDSV à l'ALEC;
- Augmentation de crédits du compte 65541-8331 de 5 000 € pour payer la cotisation de la CCDSV au SIAH de Saint Trivier auquel adhère la commune de Villeneuve. Cette cotisation sera compensée par un ajustement des attributions de compensation de Villeneuve.

L'équilibre de ces opérations comptables se fait par une diminution du compte "Dépenses imprévues" de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

> ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget Gemapi 2017 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits
D		011	6281	8331	Concours divers, cotisations	5 000.00
D		65	65541	8331	Contribution aux organismes de regroupement	5 000.00
D	-	022	022	01	Dépenses imprévues	-10 000.00
					TOTAL	0.00

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 1 8 JUIL 2017 A Trévoux, le 26/06/2017 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C70-FI

Affichage le :

1 8 JUIL. 2017

Le Président, Bernard GRISON